

Leudelange, le 26 mai 2025
réf. 25/0537/MT

AVIS DE PUBLICATION

Taxe nuit blanche Taxe d'amusement

Il est porté à la connaissance du public qu'une nouvelle fixation portant la taxe de nuit blanche à 60,- Euro / par unité a été adoptée le 24 octobre 2024 par le Conseil communal et a été transmise au Ministère des Affaires intérieures. Simultanément la taxe d'amusement a été abolie par le Conseil communal en séance du 24 octobre 2024. Les délibérations afférentes sont ouvertes à l'inspection du public à partir du 27 mai 2025 jusqu'au 5 juin 2025 inclus au bureau de la population en la mairie de Leudelange, 5, Place des Martyrs, L-3361 Leudelange.



Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER
Vanessa BALDASSARRI
Nathalie ENTRINGER